

Réunion du Conseil Municipal LE PIAN SUR GARONNE

Le 10 janvier 2023

Procès-verbal de la 1^{ère} séance

La commune de LE PIAN SUR GARONNE,

Par suite d'une convocation en date du 5 janvier 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en date du 10 janvier 2023, au Pian-sur-Garonne (Le) - (Gironde) à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, le maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 10

Présents : Mrs D. BILLION, D. COUSINEY, T. LORRIOT et Mmes D. BENNAMIAS, L. BEYNEIX, M. CREPEAU, M. DUBERGEY, S. LABAT-DUBOIS, A. LECOEVRE, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-7 et L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés : Mrs. E. MACEDO, F. DAULON (pouvoir donné à M. CREPEAU) et Mme M. BAISSAS

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Secrétaire de séance :

Le conseil municipal a désigné Madame Axelle LECOEVRE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mme L. BEYNEIX souhaite modifier le procès-verbal de la précédente réunion en précisant au point numéro 7 que le conseil n'a pas validé pour l'année 2023 la mise en place d'une climatisation, c'est une erreur. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents avec les corrections.

◇ ◇ ◇

Point 1 : Lovers 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le prix du loyer est révisable, conformément à la législation en vigueur, chaque année, en fonction des variations de l'indice de référence des loyers.

En raison de la hausse du coût de la vie, les ménages subissent une inflation conséquente. Pour cette raison, Monsieur le Maire, propose de ne pas suivre les variations de l'indice de référence des loyers (IRL) et propose les montants suivants :

Nom des locataires	Loyers 2022	Loyers 2023
Mme L'HERITIER	355.50 €	360.00 €
M. et Mme GATINOIS	596.00 €	600.00 €
Mme FERRIER	452.20 €	452.00 €
La Boulangerie : M. PATRICIO	669.65 €	670.00 €
La crèche des Doudous	600.00 €	610.00 €

L'ensemble des membres du conseil est favorable pour l'augmentation des loyers 2023.

☑ VOTES	
En exercice : 12	POUR : 09
Présents : 08	CONTRE : 00
Procurations : 01	ABSTENTION : 00
Pris part au vote : 09	TOTAL : 09

Point 2 : Adhésion au C.N.A.S

Madame Axelle LECOEUUVRE invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité. En effet, toutes les collectivités ont l'obligation de proposer une action sociale à leur personnel.

Le CNAS est un organisme national qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction, ... qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Cette prestation serait attribuée à tous les titulaires de la collectivité selon les règles d'éligibilités du CNAS et par la prise en charge d'une cotisation annuelle correspondant à l'effectif des bénéficiaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles 70 et 71 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 et de se doter d'un nouvel outil renforçant la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité à l'unanimité décide :

- de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérent au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction et autorise par conséquent l'exécutif à signer la convention d'adhésion au CNAS ;
- de verser au CNAS une cotisation correspondant au mode de calcul.

☑ VOTES	
En exercice : 12	POUR : 09
Présents : 08	CONTRE : 00
Procurations : 01	ABSTENTION : 00
Pris part au vote : 09	TOTAL : 09

Point 3 : Atelier graffiti

Monsieur le Maire informe les membres présents avoir reçu une demande de participation financière du CVLV pour réaliser un atelier graffiti durant les activités périscolaires qui ont lieu tous les jours de 17h à 18h. Ce projet sera encadré par un professionnel afin d'initier les enfants à l'art graphique courant février-avril 2023.

Il en découle de permettre la réalisation d'une œuvre collective sur un mur de la cour de l'école (côté périscolaire). Le coût pris en charge par le CVLV sera de 280€ correspondant à la présence de l'intervenant. La commune quant à elle, devra participer à hauteur de 250€ pour financer les différents achats de matériaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de participer financièrement au projet de l'atelier graffiti pour un montant de 250€.

Monsieur T. LORRIOT et Mme L. BEYNEIX souhaitent s'abstenir.

☑ VOTES	
En exercice : 12	POUR : 07
Présents : 08	CONTRE : 00
Procurations : 01	ABSTENTION : 02
Pris part au vote : 09	TOTAL : 09

Point 4 : Questions diverses

- I. Sanitaires** : Laure BEYNEIX demande que le bloc sanitaire qui se trouve à côté du city stade soit ouvert. Actuellement, les jeunes qui jouent au city, sautent par-dessus le grillage de la cour de l'école pour aller boire au robinet extérieur.

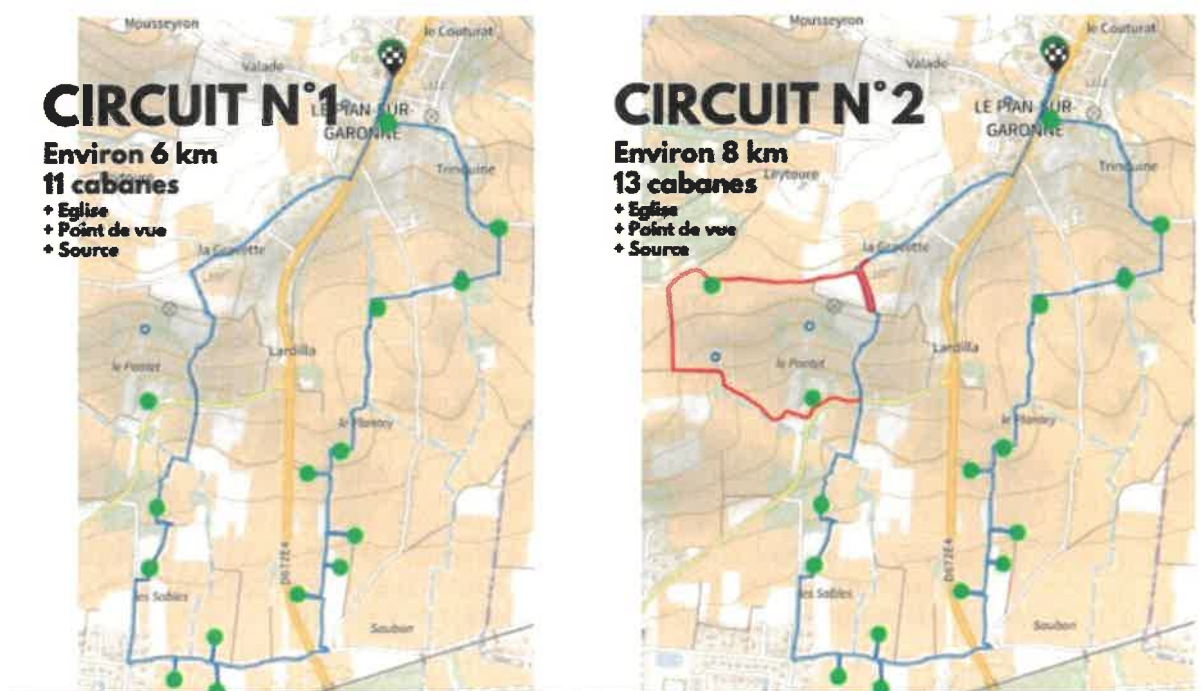
Thierry LORRIOT rappelle qu'il a été réalisé pour permettre un accès libre à toutes personnes.
Monsieur le Maire demandera à l'agent d'entretien de veiller à leur propreté.

2. **Invasion de rats** : Didier COUSINEY informe qu'une invasion de rats a lieu sur la commune. Nous devons procéder rapidement à des mesures de dératisation. La distribution de raticide n'est pas validée car une collectivité a interdiction d'en distribuer aux habitants, ensuite, cela peut être dangereux pour les animaux domestiques. Il convient de prendre contact avec une société spécialisée dans la lutte contre les nuisibles : DNS.
3. **Restauration de l'autel de l'Eglise** : Au vu de l'état de l'autel, avec l'accord de la municipalité, l'association A2PMP a pris contact avec un conservateur des Antiquités et Objets d'Art au Ministère de la Culture afin de réaliser une expertise du mobilier étant classé monument historique. Nous avons reçu un devis d'un montant total de 20 226€ TTC représentant le coût des travaux pour la restauration de l'autel. La DRAC peut subventionner entre 30% et 50% le projet de restauration.
Monsieur le Maire explique que le dossier sera étudié avec la commission des finances lors de la construction du budget 2023. Une décision sera prise à ce moment-là.

Didier BILLION arrive à 19h25

4. **Aménagement de la cuisine de l'école** : La diététicienne de l'école s'est chargée de demander de nouveaux devis pour l'aménagement de la cuisine. Pour la partie préparation, il faudrait changer le four pour un 10 niveaux (11 818.98€ TTC) et l'armoire réfrigérée (4 2228.32€ TTC). Ensuite, pour la partie plonge, il faudrait réaménager le local et ses équipements pour optimiser l'exécution des tâches (11 417,76€ TTC). Il faut noter que cette année nous avons 96 enfants inscrits à l'école dont 90 qui y mangent. Ces propositions seront étudiées en commission des finances.
5. **Fibre numérique** : En raison de la période des fêtes de fin d'année, Sophie LABAT-DUBOIS n'a pas pris contact avec les services d'Orange. Elle s'en occupera dans les semaines à venir.
6. **Ressources humaines** : Notre ATSEM réalise à ce jour 34,14H/semaine. D'un point de vue administratif, l'agent dispose d'une quotité de 24/35^{ème} et tous les mois, elle effectue 10 heures supplémentaires pour effectuer ses missions.
Le salaire de cet agent, ne correspond pas aux heures qu'elle effectue car le taux des heures supplémentaires est bien inférieur à celui de son traitement indiciaire qui correspond uniquement aux 24/semaine. Il faudrait rétablir sa situation administrative. Une discussion s'installe. Un vote à main levée est réalisé pour accepter à la majorité cette mise à jour (2 abstentions : Maud CREPEAU et Fabrice DAULON par pouvoir).
7. **Signalisation** : Le centre routier départemental demande que l'on positionne une signalétique pour la future zone artisanale. Didier COUSINEY a demandé un devis chez SIGNAUX GIROD et ce dernier propose de mettre en place des totems pour le montant de 3 825.00€.
8. **Travaux accotement voirie** : Suite à la réfection de voirie au chemin des Sables, il avait été envisagé de déplacer le mur du garage JRM Autos pour élargir la route et construire un trottoir. Le prix des travaux est de 11 240.00€.
9. **Fossés à nettoyer** : Réception de deux devis de la société COLAS pour le nettoyage des 42 mètres de long du fossé (Chemin des Sables). Une demande de prise en charge par la mairie de ST Maixant sera faite.
10. **Atelier communal** : Fin décembre, l'atelier a été démoli. Les travaux devraient démarrer courant janvier 2023.
11. **Préau** : Didier COUSINEY demande à la commission des bâtiments de refaire le devis pour le projet afin de le déposer pour obtenir la DETR.

- 12. Voirie :** Il serait intéressant que la commission des voiries se renseigne pour étudier le projet de réfection du chemin de la Gravette avec la possibilité de se positionner sur le groupement de commande via la Communauté de Communes du Sud-Gironde.
- 13. Ecole :** Didier COUSINEY souhaite proposer lors du prochain conseil l'achat d'un cabanon pour les vélos de l'école.
- 14. Bar :** Didier COUSINEY souhaite que le projet avance. La commission se réunira très prochainement pour délibérer sur le choix du projet final.
- 15. Compostage à l'école :** Didier COUSINEY souhaite déplacer le composteur car le personnel qui doit s'en occuper, ne le fait pas. La commission environnement et école doivent trouver une solution adaptée et plus pratique.
- 16. Cabanes de vignes :** Thierry LORRIOT présente la suite du projet des cabanes de vignes. Tout d'abord, il y aura deux circuits :



Ensuite, le principe est que les randonneurs puissent scanner sur les QRcodes pour pouvoir retrouver tout l'historique ou information concernant les cabanes. Sous couvert du CVLV, un planning est proposé pour que différents protagonistes puissent « tester » le projet courant le mois de janvier. A partir de février, toute la partie communication va être développée pour la conception du projet.

PROPOSITION DE RÉTROPLANNING

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL
Balade Test avec public	18 - ALSH 19 - Club de marche 20 - Ecole			
Conception		Poursuite conception sites internet Réajustements Installation permanente		
Inauguration				06 - Installation 07 - Collège et école 08 - Tout public 09 - Tout public 10 - Rangement

17. MSP : Les médecins ont créé leur association pour déposer le projet auprès de l'ARS. Ils sont actuellement en attentes du récépissé.

A ce jour nous comptons 14 professionnels de santé intramuros, 5 professionnels de santé hors les murs réunis autour de ce projet de santé. De nombreux professionnels nous ont sollicité durant le mois de décembre pour rejoindre le projet. Le projet apporte en plus (installation) 1,25 médecins, 3 jours de psychologue, 2 à 3 jours d'infirmière asalée, 1 jour de diététicienne et la création d'un plateau de kiné dimensionné pour 4 kinés (1 kiné à temps plein au début).

Nous travaillons (professionnels de santé, élus) avec l'architecte pour définir l'organisation fonctionnelle du bâtiment. Il nous rendra son travail à la fin du mois de janvier.

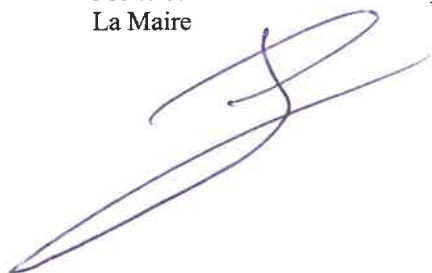
18. Skatepark : La commune de Saint-Macaire souhaite implanter un skatepark au niveau du terrain de football qui leur appartient. En raison de leur présence sur notre commune, il souhaite nous solliciter pour exposer leur projet.

Didier COUSINEY souhaite qu'une commission se crée spécialement pour ce point. Les élus seront : Maud CREPEAU, Thierry LORRIOT, Didier COUSINEY, Didier BILLION et Axelle LECOEVRE

Monsieur Didier COUSINEY clôt la séance à 21H31, l'ordre du jour étant épuisé.

✧ ✧ ✧

Monsieur Didier COUSINEY,
La Maire



Madame Axelle LECOEVRE,
Secrétaire de séance



